



Préfet du  
Gard

## **AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES**

**(Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)**

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION DES EAUX DE L'AGGLOMERATION GRAND'COMBIENNE**

**Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé  
Publique, des ouvrages de captage dits « Champ captant de  
Gravelongue », « Forage de Paillères » et « Captage du Pradet »  
situés sur le territoire de la commune des SALLES DU GARDON et  
desservant ledit syndicat et la commune de SOUSTELLE**

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, des ouvrages de captage dits « **Champ captant de Gravelongue** », « **Forage de Paillères** » et « **Captage du Pradet** » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard :

- **du lundi 7 août 2017 à 9 h au vendredi 8 septembre 2017 à 16 h dans la commune des SALLES DU GARDON**
- **et du mardi 8 août 2017 à 15 h au vendredi 8 septembre 2017 à 12 h dans la commune de SOUSTELLE.**

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes et noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture des Mairies des SALLES DU GARDON et de SOUSTELLE.

Par ailleurs, les observations du Public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie des SALLES DU GARDON, désignée siège des enquêtes. Il pourra être également fait usage de l'adresse électronique de ladite mairie : [mairie.sallesdugardon@wanadoo.fr](mailto:mairie.sallesdugardon@wanadoo.fr).

Monsieur Daniel JEANNEAU, désigné commissaire enquêteur, recevra le public :

- en Mairie des SALLES DU GARDON :
  - **le lundi 7 août 2017 de 9 h à 12 h,**
  - **le jeudi 24 août 2017 de 14 h à 17 h.**
  - **le vendredi 8 septembre 2017 de 13 h 30 à 16 h ;**
- en Mairie de SOUSTELLE :
  - **le mardi 8 août 2017 de 15 h à 18 h,**
  - **le vendredi 8 septembre 2017 de 9 h à 12 h.**

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur des locaux du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de l'Agglomération Grand'Combienne et des Mairies des SALLES DU GARDON et de SOUSTELLE.

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du Public au siège du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de l'Agglomération Grand'Combienne (2, avenue du Pont-30110 LA GRAND'COMBE) ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie dont le siège est 6, rue du Mail à NÎMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.